

## Garantie limitée de la BATTERIE AC Enphase Energy – Pays européens couverts

Dans la limite des exclusions et limitations détaillées ci-dessous, Enphase Energy, Inc. (« **Enphase** ») fournit les garanties de fabricant suivantes (la « **Garantie** ») pour les batteries AC Enphase achetées auprès d'Enphase ou d'une entité expressément agréée par Enphase pour la revente de batteries AC Enphase (le « **Revendeur agréé** ») installée dans les pays européens couverts où nous avons approuvé l'installation des batteries AC, comme la *Belgique, la France, La République d'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et le Royaume-Uni*.

Les droits de garantie ne peuvent être réclamés que par l'utilisateur final (en vertu de conditions de la Section 5 – Processus RMA (retour de marchandise)) qui a acquis et utilisé la batterie AC pour la première fois (l'« **Utilisateur final** ») ou par un autre utilisateur final (le « **Cessionnaire** »), tant que la batterie AC reste sur le site d'installation initiale de l'Utilisateur final (l'« **Emplacement d'origine** »), et pourvu que le Cessionnaire soumette à Enphase un « **Formulaire de changement de propriété du système photovoltaïque** », tout en réglant les frais applicables (les « **Frais de transfert** ») dans les 30 jours à compter de la date de transfert au Cessionnaire. La conformité à ces exigences est requise pour maintenir la couverture par la Garantie. Les frais de transfert sont déterminés dans le Formulaire de modification de propriété et sont soumis à des ajustements raisonnables de temps en temps (à la discrétion d'Enphase). Le Formulaire de changement de propriété du système photovoltaïque et les instructions de paiement sont disponibles à l'adresse <http://www.enphase.com/warranty>.

1. Période de garantie. La « **Période de garantie** » (a) commence au plus tôt (i) dans les 9 mois à partir de la date de fabrication de la batterie AC ou (ii) à partir de l'installation de la batterie AC sur l'Emplacement d'origine (soit la « **Date de début de garantie** ») ; et (b) elle prend fin 10 ans après la Date de début de garantie ou après 7 300 cycles de charge et décharge complets à compter de la Date de début de garantie. Si Enphase répare ou remplace une batterie AC, la Garantie sur la main-d'œuvre et la Garantie de conservation des capacités s'appliqueront toujours à la batterie AC réparée ou remplacée pour le reste de la Période de garantie d'origine, tant que la batterie AC de remplacement est installée et alimentée dans les 90 jours à compter de la date de retour par Enphase de la batterie AC réparée ou remplacée.

2. La Garantie sur la main d'œuvre. Pendant la Période de garantie, la batterie AC, en vertu de l'utilisation et des conditions déterminées dans le Guide d'installation et dans le Manuel utilisateur d'Enphase, est conforme aux spécifications de la batterie AC décrites dans le Manuel d'installation de la batterie AC Enphase et est exempte de tout défaut dans sa fabrication ou ses matériaux.

3. Garantie de conservation des capacités. La batterie AC conservera ses capacités de stocker et de décharger de l'énergie au cours de la Période de garantie, dans le respect des pourcentages minimaux décrits dans le tableau ci-dessous (la « **Garantie de conservation des capacités** »), selon la température interne moyenne annuelle sur le site d'installation d'origine de la batterie AC. Enphase déterminera la température interne moyenne annuelle grâce aux capteurs de température à l'intérieur de la batterie AC. La capacité nominale de la batterie AC est basée sur une capacité de charge de 1,2 kWh, mesurée au cours d'une charge continue de zéro jusqu'à la capacité complète pour un courant inférieur à 10 A et à une température de 20 °C (+/- 10 °C).

**Si la température interne moyenne annuelle de la batterie AC est inférieure à 28 degrés Celsius :**

<b>PÉRIODE DE GARANTIE :</b>	<b>CAPACITÉ DE LA BATTERIE AC :</b>
Première année de la Période de garantie ou 0,74 MWh de débit de décharge d'énergie AC cumulé, selon la première éventualité.	Capacité de stockage d'énergie moyenne cumulée d'au moins 90 % des caractéristiques nominales de la batterie AC

Deuxième à cinquième année de la Période de garantie ou 3,53 MWh de débit de décharge d'énergie AC cumulé, selon la première éventualité.	Capacité de stockage d'énergie moyenne cumulée d'au moins 85 % des caractéristiques nominales de la batterie AC
Sixième à dixième année de la Période de garantie ou 6,65 MWh de débit de décharge d'énergie AC cumulé, selon la première éventualité.	Capacité de stockage d'énergie moyenne cumulée d'au moins 80 % des caractéristiques nominales de la batterie AC

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ IMPORTANTS :**

**LA GARANTIE DE MAIN D'ŒUVRE ET/OU LA GARANTIE DE CONSERVATION DES CAPACITÉS PEUVENT ÊTRE ANNULÉES AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE DE GARANTIE SI : (A) UNE BATTERIE AC N'EST PAS ENREGISTRÉE AUPRÈS D'ENPHASE ET N'EST PAS CONNECTÉE À INTERNET DANS LES 45 JOURS SUIVANTS LA DATE DE DÉBUT DE GARANTIE ; (B) UNE BATTERIE AC PERD SA CONNEXION INTERNET PENDANT PLUS DE 45 JOURS À TOUT MOMENT AU COURS DE LA PÉRIODE DE GARANTIE ; (C) UNE BATTERIE AC N'EST PAS INSTALLÉE CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS STIPULÉES DANS LE GUIDE D'INSTALLATION RAPIDE/MANUEL D'INSTALLATION ; (D) L'UTILISATEUR FINAL OU LE BÉNÉFICIAIRE NE RESPECTE PAS LES DIRECTIVES DE FONCTIONNEMENT STIPULÉES DANS LE MANUEL UTILISATEUR D'ENPHASE ; (E) UNE BATTERIE AC EST CONSERVÉE DANS UNE ZONE OÙ LA TEMPÉRATURE INTERNE MOYENNE ANNUELLE EST SUPÉRIEURE À 28 DEGRÉS CELSIUS SUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN ; (F) EST CONSERVÉE À UNE TEMPÉRATURE AMBIANTE DE / (I) 55 DEGRÉS CELSIUS PENDANT 24 HEURES OU PLUS EN CONTINU ; (II) 60 DEGRÉS CELSIUS PENDANT PLUS D'UNE (1) HEURE EN CONTINU ; OU (III) 70 DEGRÉS CELSIUS PENDANT TOUTE DURÉE ; OU (G) LA GARANTIE SUR LA MAIN D'ŒUVRE PEUT ÊTRE ANNULÉE SI L'UTILISATEUR FINAL NE SIGNALE PAS UN DÉFAUT DANS LES 90 JOURS.**

4. Recours.

a. Au cours de la Période de garantie, si Enphase établit l'existence d'un défaut couvert par la Garantie sur la main d'œuvre, Enphase pourra, à sa convenance, soit (1) réparer ou remplacer la batterie AC sans frais, ou (2) octroyer un crédit ou proposer un remboursement au prorata pour la batterie AC à l'Utilisateur final ou au Cessionnaire d'un montant égal à sa valeur de marché actuelle au moment où l'Utilisateur final ou le Cessionnaire informe Enphase du défaut tel que déterminé par Enphase. Si Enphase choisit de réparer ou de remplacer la batterie AC, Enphase utilisera, à sa convenance, des pièces neuves ou remises en état, ou des produits de conception originale ou améliorée.

b. Au cours de la Période de garantie, si Enphase établit l'existence d'un défaut couvert par la Garantie de conservation des capacités, Enphase, à sa convenance, (a) octroiera un crédit au prorata déterminé par Enphase, pour la perte de capacité sur la période garantie sur l'achat d'une nouvelle batterie AC ; ou (b) réparera ou remplacera la batterie AC gratuitement. Si Enphase choisit de réparer ou de remplacer la batterie AC, Enphase utilisera, à sa convenance, des pièces neuves ou remises en état, ou des produits de conception originale ou améliorée.

5. Processus RMA (retour de marchandise). Pour obtenir un service de remplacement, un crédit ou un remboursement (le cas échéant) dans le cadre de la Garantie sur la main d'œuvre ou de la Garantie de conservation des capacités, l'Utilisateur final ou le Cessionnaire doit se conformer à la procédure d'autorisation de retour de marchandises accessible à l'adresse <http://www.enphase.com/warranty>.

6. Exclusions. La Garantie sur la main d'œuvre et la Garantie de conservation des capacités ne s'appliquent pas, et Enphase décline toute responsabilité en ce qui les concerne, aux défauts ou dommages d'une batterie AC : (a) qui a été mal utilisée, négligée, modifiée, altérée ou endommagée d'une quelconque manière, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur ; (b) qui a été transportée, manipulée, installée, utilisée ou réparée de manière incorrecte, y compris lors d'une utilisation dans des conditions pour lesquelles la batterie AC n'a pas été conçue, d'une utilisation dans un environnement inadéquat ou d'une utilisation contraire au Guide d'installation et au Manuel utilisateur d'Enphase ou aux lois et réglementations en vigueur ; (c) qui a été soumise au feu, à l'eau, à une corrosion généralisée, à des infestations biologiques, à des catastrophes naturelles, ou à une tension d'entrée qui crée des conditions d'utilisation excédant les limites maximales et minimales mentionnées dans les spécifications de la batterie AC, y compris une tension d'entrée élevée inhérente aux générateurs ou à la foudre ; (d) qui a subi un dommage accidentel ou consécutif induit par la défaillance d'autres composants du système photovoltaïque connexe ; ou (e) dont les marques d'identification originales (y compris la marque commerciale ou le numéro de série) ont été recouvertes, altérées ou enlevées.

7. Éléments non couverts. La Garantie sur la main d'œuvre et la Garantie de conservation des capacités ne couvrent pas (a) l'usure et la détérioration normales, ou les défauts cosmétiques, techniques ou de conception, ni les défaillances qui n'ont aucune influence matérielle sur le stockage de l'énergie et ne dégradent pas la forme, l'état ou la fonctionnalité de la batterie AC ; (b) le bruit ou les vibrations qui sont raisonnables ou qui ne sont pas anormaux et n'ont aucun impact sur la performance de la batterie AC ; (c) tout dommage qui se produit au cours de l'expédition et du transport une fois la batterie AC vendue au Revendeur agréé ; (d) tout dommage ou toute détérioration qui se produit après la date d'expiration ou l'annulation de la Période de garantie applicable ou qui est signalé plus de 10 jours après la date d'expiration ou l'annulation de cette période ; ou (e) le vol ou le vandalisme de la batterie AC ou d'un de ses composants. La Garantie sur la main d'œuvre et la Garantie de conservation des capacités ne couvrent pas les coûts liés au retrait, à l'installation ou au dépannage des systèmes électriques de l'Utilisateur final ou du Bénéficiaire. La Garantie sur la main d'œuvre et la Garantie de conservation des capacités ne s'étend pas au-delà du coût initial de la batterie AC.

8. Assignation. Enphase se réserve expressément le droit de nover ou d'affecter ses droits et obligations au titre du présent contrat de garantie à un tiers qui possède l'expertise requise, et de requérir les ressources nécessaires pour s'acquitter effectivement des obligations qui lui incombent par les présentes.

9. Limitation de Responsabilité. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, ENPHASE NE SERA TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES, DES PERTES, DES DÉPENSES OU DES COÛTS PARTICULIERS, DIRECTS, INDIRECTS, ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, POUR UN MOTIF CONTRACTUEL OU DÉLICTEUX, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER TOUTE PERTE ÉCONOMIQUE DE TOUTE SORTE, TOUTE PERTE OU DOMMAGE MATÉRIEL, OU TOUTE LÉSION CORPORELLE. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ D'ENPHASE DÉCOULANT DE OU ÉTANT LIÉE À UNE PLAINTÉ EN VERTU DE CETTE GARANTIE CONCERNANT UNE BATTERIE AC NE DÉPASSERA PAS 100 % DU PRIX D'ACHAT PAYÉ À ENPHASE POUR UNE TELLE BATTERIE AC. CERTAINS ÉTATS ET PAYS N'AUTORISENT PAS OU LIMITENT L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES. IL EST DONC POSSIBLE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION QUI PRÉCÈDE NE S'Y APPLIQUE QUE PARTIELLEMENT, VOIRE PAS DU TOUT.

Cette garantie est offerte par Enphase Energy, Inc.

Adresse de contact (en anglais) : Enphase Energy, Inc.  
Attn: Customer Support  
1420 N. McDowell Blvd.

Petaluma, CA 94954  
United States of America

Belgique	<a href="https://enphase.com/nl-nl/support">https://enphase.com/nl-nl/support</a>
France	<a href="https://enphase.com/fr-fr/support-client">https://enphase.com/fr-fr/support-client</a>
République d'Irlande	<a href="https://enphase.com/en-uk/support/">https://enphase.com/en-uk/support/</a>
Luxembourg	<a href="https://enphase.com/fr-fr/support-client">https://enphase.com/fr-fr/support-client</a>
Pays-Bas	<a href="https://enphase.com/nl-nl/support">https://enphase.com/nl-nl/support</a>
Suisse	<a href="https://enphase.com/fr-fr/support-client">https://enphase.com/fr-fr/support-client</a>
Royaume-Uni	<a href="https://enphase.com/en-uk/support/">https://enphase.com/en-uk/support/</a>

L'accord par Enphase de la Garantie sur la main-d'œuvre et de la Garantie de conservation des capacités est conditionnel à l'approbation des termes, conditions et exigences des présentes par l'Utilisateur final et tout Cessionnaire autorisé.